

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

La SCEA LAPOINTE projette l'extension de son atelier d'élevage de poulettes par la mise en service d'une seconde salle d'élevage.

L'atelier d'élevage reposera à terme sur l'exploitation des installations suivantes :

- Salle d'élevage B1 & parcours : 40.000 poulettes, installations existantes,
- Salle d'élevage H2B2 : 80.000 poulettes, extension,
- Un hangar à fientes H1 existant, dans la continuité de la salle d'élevage B1,
- Un hangar à fientes H2 en projet, dans la continuité de la salle d'élevage B2,
- Des locaux techniques associés à chaque salle d'élevage,
- Diverses installations annexes (silos, cuves de gaz...).

Le projet permettra de répondre à la demande croissante des consommateurs pour des œufs de qualité issus d'une filière d'élevage alternative, en fournissant aux fermes de ponte régionales des poulettes prêtes à pondre. Il s'inscrit dans un contexte où la consommation d'œufs en France est en progression (196 œufs/an/habitant en 2015, 219 en 2020, 224 en 2022, sous forme d'œuf coquille et ovoproduits) et où les volumes importés restent supérieurs aux exportations, l'Espagne étant le principal importateur (31% des volumes, France Agrimer 2024).

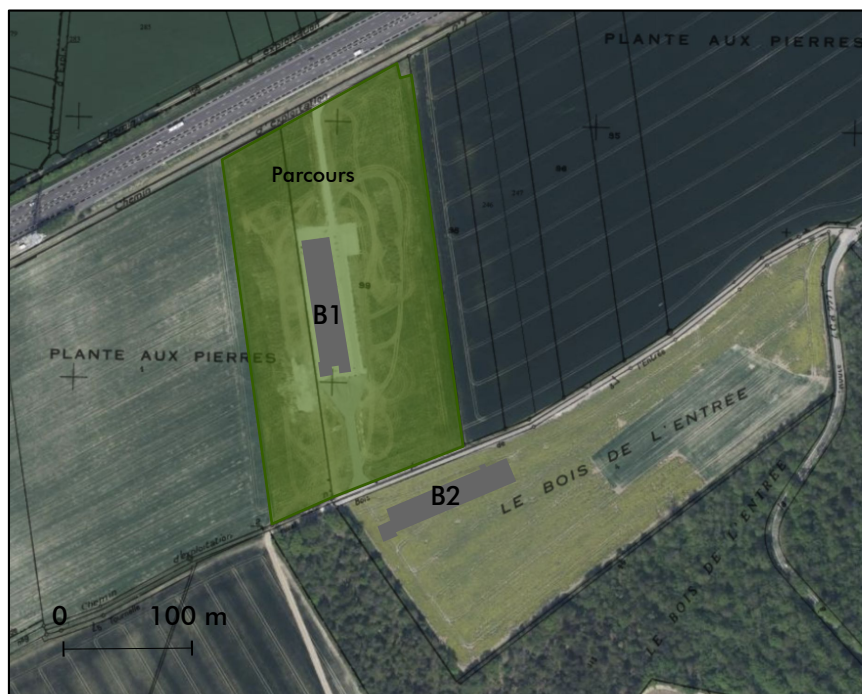


Illustration 1RNT: Organisation spatiale du site

Compte-tenu de l'effectif envisagé, l'établissement est soumis à Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, objet de la présente demande.

Fonctionnement et production principale de l'élevage

L'objectif du projet est la production de poulettes prêtes à pondre.

Chaque bâtiment d'élevage accueillera 2,7 bandes de poulettes par an. Les poussins reçus à l'âge de 1 jour seront élevés sous un étroit contrôle vétérinaire et en respect de la Charte Sanitaire en vue d'atteindre la maturité de ponte vers l'âge de 17-18 semaines.

Entre chaque lot de poulettes, les opérations de nettoyage et de vide sanitaire seront effectuées, selon un protocole élaboré précis. Cette période de transition permettra le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements avant l'arrivée d'une nouvelle bande de sujets.

Matériel d'élevage

Le matériel équipant les salles d'élevage (volières) satisfera les normes de confort des poulettes. L'aliment sera stocké dans des silos. L'ambiance (température, renouvellement d'air, éclairage) sera gérée automatiquement pour répondre au mieux aux besoins des poulettes. Les fientes collectées sur des tapis seront évacuées plusieurs fois par semaine vers les hangars à fientes associés à chaque salle d'élevage puis stockées en hangar.

Consommations en matières premières

Les poussins seront fournis en lots certifiés et vaccinés.

L'eau d'élevage sera approvisionnée par le réseau public. Elle sera utilisée pour l'abreuvement des animaux, pour les opérations de nettoyage en fin de bande, les usages humains dans les vestiaires et les sas sanitaires.

L'aliment distribué aux poulettes sera stocké sur site, dans 4 silos. Le principal composant de l'aliment sera le blé. L'aliment complet s'adaptera progressivement aux besoins des animaux. Il est garanti de composition exclusivement minérale et végétale, sans aucun antibiotique ni facteur de croissance.

Concernant l'électricité, elle sera délivrée par EDF. Sa consommation sera liée à la ventilation et au fonctionnement des matériels (chaînes d'alimentation, convoyeur de fientes...). En cas de coupure de courant sur le réseau, le relais sera assuré par un groupe électrogène associé à chaque salle d'élevage.

Autres productions

Pour parvenir à la finalité de l'élevage, d'autres productions accompagneront la production de poulettes prêtes à pondre : les fientes, les pertes de cheptel, les eaux usées et en faible quantité divers déchets.

Les fientes seront collectées sur des tapis et évacuées plusieurs fois par semaine vers les hangars à fientes pour être stockées et déshydratées. Les fientes seront valorisées en engrais organique NF U 42-001-2 répondant aux spécifications de la norme d'application obligatoire. Un plan d'épandage est établi, en solution alternative, dans le cas où un lot de fientes ne répondrait pas aux spécifications de l'engrais organique NF U 42-001-2.

Sur la base de résultats observés sur l'élevage existant, les pertes de cheptel s'élèveront environ à 2%. Les cadavres seront enlevés quotidiennement et déposés dans un congélateur, en attente de leur enlèvement par l'équarrisseur toutes les 6 semaines environ.

Les eaux rejetées seront de diverses natures : les eaux usées d'usages domestiques, les eaux de nettoyage des salles d'élevage et les eaux pluviales. Les eaux usées d'usages domestiques issues des vestiaires et du sas sanitaire seront collectées dans une cuve de 3 m³, régulièrement pompée par un vidangeur agréé, en charge de leur élimination (1 cuve existante associée à B1H1, 1 cuve associée à B2H2 en projet).

Le nettoyage des salles d'élevage en fin de bande (2,7 bandes/an) sera effectué avec un nettoyeur haute pression. Les eaux de nettoyage des salles d'élevage seront collectées dans une cuve de 10 m³ (1 cuve existante associée à B1H1, 1 cuve associée à B2H2 en projet) et valorisées dans le cadre du plan d'épandage. Les eaux pluviales seront infiltrées.

Les déchets vétérinaires seront repris par le vétérinaire. Les bidons plastiques vides seront repris par la collecte ADIVALOR.

Par ailleurs, l'activité agricole d'élevage projetée présente un important potentiel photovoltaïque valorisé dans le cadre du projet de la manière suivante:

- Toiture photovoltaïque existante sur B1,
- Toiture photovoltaïque en projet sur B2,
- Ombrières en projet sur le parcours.

La modélisation de la production d'énergie photovoltaïque sur le site s'établit à 2.047.560 kWh (consommation de 427 foyers moyens français).